



**SYNDICAT CGT DES PERSONNELS
ACTIFS ET RETRAITES DE LA VILLE DE
LILLE - HELLEMES - LOMME**
Hôtel de Ville de Lille - 3^{ème} pavillon - Entresol
Tél. Fax : 03 20 49 51 45
Mail : cgtmairielille@yahoo.fr
Web : www.cgt-villedelille.com

Lille, le 12 janvier 2017

P.P.C.R (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) **Arnaques et économies sur le dos des fonctionnaires**

Le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) va s'appliquer à tout le personnel des trois versants de la Fonction Publique (en 2016 pour la catégorie B , en 2017 pour les catégories C et A).

Après plus d'un an de discussions et **face au refus syndical majoritaire** (CGT, FO, SUD...) **le gouvernement a décidé de passer en force cet accord minoritaire** (signé par CFDT, CFTC, UNSA...) à grand renfort de communication .

Le contexte

Le choix par le gouvernement d'une politique budgétaire austéritaire. Les lois de Finances 2016/2017 imposent des mesures **dégradant fortement la carrière et la rémunération des agents** de la Fonction Publique.

De l'aveu même de la ministre de l'époque (Marylise Lebranchu) le PPCR permet **d'économiser sur le dos des fonctionnaires plus de 100 millions par an...**
500 millions pour les 5 ans de son application



La rémunération

Le transfert Primes / Points : L'art de l'opération blanche !!!!

Le transfert d'une partie des indemnités (primes) en points d'indices se traduit pour :

La catégorie C : 4 points en 2017

La catégorie B : 6 points en 2016

La catégorie A : 9 points dont 4 points en 2017 et 5 points en 2018.

La valeur du point d'indice étant de 4,68 euros (en février 2017)

Ceci, concrètement, n'apporte rien en bas de la fiche de paie !

C'est une opération blanche très en deçà de nos revendications pour l'intégration de l'ensemble des primes au traitement de base qui sert au calcul de la pension de retraite.

Ce n'est, en aucun cas une revalorisation salariale, bien au contraire, les cotisations sociales étant plus élevées sur le traitement indiciaire, c'est notre salaire net qui risque de baisser.

**L'austérité tue
nos services publics**

La Carrière :

Le reclassement dans les nouvelles grilles : On cherche toujours une revalorisation salariale.

L'ensemble des agents va être reclassé.

Il s'agit d'une "mesurette" qui ne rattrape pas le gel du point d'indice pendant 5 ans (7 milliards d'économies sur nos salaires depuis 2010) et ne répond pas à l'appauvrissement des salaires des agents.

Par exemple, l'ancienne grille de l'échelle 4 de la catégorie C a progressé (augmentation du SMIC oblige) de quelques 60 points en 10 ans (soit 6 points par an). **Après PPCR**, la nouvelle grille C2 (fusion des échelles 4 et 5 actuelles) progressera de **9 points seulement en 5 ans** (donc 4 points qui correspondent au transfert de primes), le gain total de l'opération est de 5 points en 5 ans, soit un seul point par an !!!

- Les nouvelles grilles appliquées par PPCR, confirment un allongement significatif des carrières :

Il faudra travailler des années en plus pour atteindre le futur dernier échelon du grade. Le gouvernement adapte les carrières au recul de l'âge légal de départ à la retraite et au rallongement de la durée de cotisations.

- La suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale ou le pillage des carrières :

En plus des nouvelles grilles, PPCR, sous couvert d'harmonisation de la durée moyenne de prise d'échelon dans l'ensemble de la Fonction Publique, supprime pour tous les agents l'avancement d'échelon à la durée minimale. Cet avancement minimum pratiqué jusqu'à ce jour à la ville de Lille comme dans la plupart des collectivités.

C'est l'harmonisation des carrières vers le bas pour toutes et tous et surtout une perte importante de revenu pour toutes et tous.

L'objectif final : Des millions d'économie sur notre dos

Avec le PPCR , le gouvernement va pouvoir économiser plus de 500 millions d'euros sur le dos des fonctionnaires, par l'allongement de carrière (échelon et grade) et donc le ralentissement de leur progression de salaire.

Pour comprendre les enjeux du PPCR, échanger et discuter sur son l'application notre syndicat CGT de la mairie de Lille - Hellemmes - Lomme vous invite à une réunion d'information syndicale :

**LE VENDREDI 27 JANVIER 2017
DE 14H À 16H**

SALLE ERRO DE L'HÔTEL DE VILLE DE LILLE

*L'information syndicale est **un droit pour tout agent, syndiqué ou non.**
L'heure mensuelle est à poser au dos de votre feuille de congés dans un délai minimum de 48H et est **cumulable sur les 3 derniers mois.***